

TRAÇONS ■ LES ■ LIMITES.CA

Guide d'animation pour la vidéo
Être à l'écoute

Agression à caractère sexuel
dans une relation intime

© AOcVF - 2016

Auteure (2014): Maïra Martin, avec des révisions
de Madeleine Dagenais et Virginie Tiberghien

Coordonnatrice de projet : Kim Dubé

Révision du guide (2016): Kim Dubé

Projet développé par Action ontarienne contre
la violence faite aux femmes (AOcVF) avec
la collaboration de différents partenaires.



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél. : 613 241-9433
Télec. : 613 241-9435
aocvf@francofemmes.org
www.aocvf.ca

CENTRE novas
CALACS FRANCOPHONE DE PRESCOTT-RUSSELL



**CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE
LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

Financé par



Les opinions exprimées dans ce document
sont celles d'AOCVF et ne reflètent pas
nécessairement celles de la province
de l'Ontario

Remerciements

Cette vidéo et ce guide d'animation ont été développés par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) avec la collaboration de plusieurs partenaires qu'AOcVF tient à remercier.

AOcVF remercie les intervenantes de son réseau et en particulier, celles travaillant dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui ont partagé leur expertise. AOcVF tient à remercier plus particulièrement les membres du comité consultatif composé d'intervenantes

- du CALACS francophone d'Ottawa
- du Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara
- du Centr'Elles, centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario
- du Centre Novas, CALACS francophone de Prescott-Russell
- du Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario
- d'Oasis centre des femmes à Toronto

Un merci tout spécial à Josée Laramée et à Johanne Ouimette pour leur collaboration à la rédaction du guide.

AOcVF remercie également Jocelyn Forgues, le scénariste et réalisateur, qui a parfaitement saisi les besoins et les préoccupations ; le personnel de la maison de production Carte Blanche Films Inc., les membres de l'équipe technique, ainsi que les comédiennes et les comédiens qui ont accepté de participer à ce projet.

Nous remercions également Marie-Claire Khadji pour la mise en page de ce guide.

Enfin, nous remercions le personnel d'AOcVF, qui a contribué à différentes étapes de la rédaction et à la révision de ce guide.

Avant-propos

Bien que nous reconnaissons que les hommes peuvent être victimes de violence à caractère sexuel et que la violence se produit également dans les relations entre personnes de même sexe, la campagne Traçons-les-limites et les outils développés portent sur la violence faite aux femmes par des hommes.

La campagne s'appuie en effet sur la réalité de la violence à caractère sexuel, notamment sur le fait que c'est une violence liée au genre et un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes. Les vidéos montrent donc des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Dans ce guide, nous emploierons le terme agresseur au masculin et le terme victime ou survivante au féminin.

Pour faciliter l'accessibilité aux personnes qui ont certaines limitations fonctionnelles, la vidéo est sous-titrée. Toutefois, seulement les bruits importants pour la compréhension de l'action sont indiqués. Ils sont en jaune et entre parenthèses.

Introduction

Cette vidéo et ce guide d'animation font partie de la campagne provinciale Traçons-les-limites, qui vise à sensibiliser les personnes de l'entourage à la violence à caractère sexuel.

1. Présentation de la campagne Traçons-les-limites

La violence à caractère sexuel existe bel et bien en Ontario. Elle est présente dans toutes les villes et toutes les communautés de la province et elle a des effets sur notre vie, sur celle de notre entourage, comme nos amies et amis, notre famille ou nos collègues, et sur l'ensemble de la société. Elle doit donc être éliminée.

Pour mettre fin à la violence à caractère sexuel en Ontario, nous devons non seulement prendre des mesures pour soutenir les survivantes et tenir les agresseurs responsables de leurs actes, mais également faire de la prévention et de l'éducation publique. Ce type de violence est en effet souvent mal compris et soumis à de nombreux mythes. Le public en général n'a donc pas toujours une réelle compréhension de ce que sont les agressions à caractère sexuel et de leurs impacts, ce qui amène notre société à tolérer ces formes de violence.

Différents comportements, comme le fait de blâmer une victime de violence à caractère sexuel, de ne pas intervenir quand on entend des commentaires inappropriés, des blagues sexistes ou de continuer à soutenir une personnalité publique ayant commis une agression à caractère sexuel, sont des exemples

montrant que la société accepte la violence à caractère sexuel et que des changements sociaux sont nécessaires. Il est donc important de sensibiliser le public à la réalité de la violence à caractère sexuel. Nous voulons notamment sensibiliser les personnes de l'entourage afin de leur permettre de reconnaître les formes de violence à caractère sexuel et de les inciter à intervenir.

Traçons-les-limites est une campagne de prévention qui vise à répondre à ce besoin. Lancée en mai 2012, elle a pour objectifs d'engager les personnes de l'entourage dans un dialogue sur les agressions à caractère sexuel, de remettre en question les mythes et d'informer sur la réalité de ce type de violence et sur les façons d'intervenir efficacement et en toute sécurité.

Pour attirer et retenir l'attention des personnes de l'entourage, la campagne s'adresse directement à elles en les plaçant dans des scénarios concrets qui pourraient leur arriver. Elles sont donc amenées à étudier la situation qui leur est présentée, à en discuter et à réfléchir à ce qu'elles feraient si elles se retrouvaient dans cette position. La réflexion personnelle et le dialogue avec les autres sont des éléments très importants de la campagne. Nous ne souhaitons pas imposer un comportement aux personnes de l'entourage. Nous voulons au contraire ouvrir le dialogue et donner l'information. Après la réflexion et la conversation, chaque personne est libre de trouver sa propre intervention en fonction de sa situation personnelle, de son niveau de confort, de ses propres limites et en pensant à sa propre sécurité.

2. Présentation des vidéos

Les vidéos et guides Traçons-les-limites ont été créés pour répondre à un besoin des intervenantes travaillant dans les services et centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Elles souhaitent en effet avoir plus d'outils de sensibilisation et d'éducation sur cette problématique. L'idée des vidéos a été retenue pour leur côté dynamique et interactif.

Chaque vidéo est indépendante. L'intervenante pourra donc choisir laquelle utiliser en fonction des thèmes qu'elle aimerait aborder.

Ces vidéos suivent les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites. Elles s'adressent donc aux personnes de l'entourage et visent à ouvrir le dialogue et la réflexion. Elles montrent une situation de violence à caractère sexuel réelle ou possible, à laquelle une personne de l'entourage se retrouve confrontée. Cette personne se trouve face à un choix d'intervenir pour arrêter ou prévenir l'agression à caractère sexuel. Les vidéos s'arrêtent dans un premier temps avec une non-intervention de la personne, avant de faire un retour en arrière et de revenir à un moment clé où la personne aurait pu intervenir et à ce qu'elle aurait pu faire. Cette alternative permet d'engager la discussion et permet au public de réfléchir à ce qu'il ferait dans une telle situation et de choisir son intervention.

Pour sensibiliser et éduquer les personnes de l'entourage à la réalité de la violence à caractère sexuel, chaque vidéo montre une forme de violence différente. Les vidéos s'attachent également à montrer les impacts qu'une agression peut avoir sur les survivantes et sur leur entourage.

Pour montrer que la violence à caractère sexuel nous concerne toutes et tous et que chacune et chacun peut agir, chaque vidéo montre également une personne de l'entourage différente et des liens d'intimité plus ou moins forts.

Pour refléter le fait que les agressions à caractère sexuel sont liées au genre et sont un moyen pour des hommes de contrôler et de dominer des femmes, les vidéos montrent des agresseurs de sexe masculin et des victimes de sexe féminin. Il pourrait toutefois être mentionné au début de l'intervention que des hommes et des garçons peuvent également être victimes d'agressions à caractère sexuel et que des femmes peuvent être des agresseurs. Il pourrait également être important de mentionner qu'il existe aussi de la violence dans les relations homosexuelles.

Préparation générale à l'utilisation des vidéos

1. Public cible

1.1. Personnes de l'entourage

Dans le but de suivre les lignes directrices de la campagne Traçons-les-limites, ces vidéos ont été conçues pour sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel, pour susciter la réflexion et la discussion et pour les inciter à intervenir.

Ces vidéos peuvent être utilisées avec des jeunes ou avec des adultes. Elles peuvent être montrées à des groupes mixtes ou qu'à des femmes ou qu'à des hommes. Dans le cas des groupes mixtes, l'intervenante devrait veiller à ce que l'environnement soit sécuritaire et non intimidant pour les femmes ou les filles, qu'elles se sentent respectées et qu'elles aient l'espace pour s'exprimer. Il faut toujours s'attendre à ce qu'il y ait une survivante dans le public. Il ne faut donc pas qu'elle soit revictimisée pendant les conversations.

1.2. Survivantes

Les vidéos n'ont pas été conçues pour être utilisées comme outil d'intervention avec les femmes survivantes d'agression à caractère sexuel. Une intervenante peut cependant décider de se servir de ces vidéos avec une survivante si elle estime qu'elles peuvent lui être bénéfiques et qu'elles peuvent s'intégrer dans le processus de guérison et de reprise de pouvoir de la femme. Il est important d'évaluer avec la survivante qui vient de dévoiler ce qu'elle a vécu si c'est approprié de lui montrer la vidéo.

2. Objectifs des vidéos

Chaque vidéo permet de remplir des objectifs spécifiques, mais toutes ont quatre objectifs communs.

- Reconnaître la violence à caractère sexuel. Les vidéos permettront de comprendre les agressions à caractère sexuel, d'en savoir plus sur ces différentes formes et d'apprendre à reconnaître des signes avertisseurs. Les personnes de l'entourage seront également sensibilisées à la notion de consentement.
- Reconnaître les effets de la violence à caractère sexuel sur les victimes et sur les personnes de l'entourage.
- Remettre en question les mythes liés aux victimes, aux agresseurs et à la violence à caractère sexuel.
- Savoir davantage comment intervenir dans une telle situation. Les personnes de l'entourage seront invitées à réfléchir à l'intervention choisie par le personnage dans la vidéo puis aux autres interventions possibles.

3. Se préparer en cas de dévoilement

3.1. Les principes de base

Lorsqu'on fait de la sensibilisation auprès des personnes de l'entourage, il faut s'attendre à ce qu'il y ait dans le public une survivante d'agression à caractère sexuel ou une personne dont une proche a subi ce type de violence. C'est pour cela qu'il est important de préparer le public avant le visionnement

et notamment, dire qu'une personne est disponible pour offrir du soutien. En ce sens, il est suggéré d'être deux personnes lors de la séance (l'animatrice et la personne de soutien).

Il faut également se préparer au cas où la personne concernée dévoile ce qui lui est arrivé ou ce qui est arrivé à une personne proche. Le dévoilement peut avoir lieu en privé, par exemple si la personne décide de quitter la salle pendant la séance ou si elle décide de vous en parler après la séance. Si cette situation se présente, voici quelques principes que vous pourriez suivre :

- Écouter la personne avec empathie et respect.
- Croire la personne et valider ses sentiments.
- Soutenir la personne en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin.
- Respecter la volonté et les choix de la personne et ne pas essayer de lui dire quoi faire.
- Respecter la confidentialité de la personne et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans.
- Avoir à disposition les numéros de téléphone et contacts des organismes d'aide aux survivantes de violence à caractère sexuel, notamment ceux de la ligne de soutien Fem'aide et des services en agression à caractère sexuel de votre région. Lui donner l'information, mais sans l'obliger à les contacter.

Le dévoilement peut également avoir lieu pendant les discussions de groupe. Dans cette situation, en plus des principes énoncés ci-dessus, il pourrait être important de :

- Remercier la personne d’avoir partagé son vécu et d’insister sur le courage qu’elle a eu de le faire.
- Rappeler au reste du groupe l’importance de respecter le témoignage de cette personne et de respecter la confidentialité.

3.2. Que faire si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans ?

Si le dévoilement concerne une personne de moins de 16 ans et que cette personne a subi, est à risque de subir ou continue de subir de la violence, notamment de la violence à caractère sexuel, la loi rend obligatoire de prévenir la Société d’aide à l’enfance (SAE). Cette obligation légale peut présenter des défis, parce qu’elle peut limiter les dévoilements de jeunes qui n’osent pas confier ce qu’elles ou ils ont vécu de peur que la SAE soit prévenue ou parce qu’elle peut briser le lien de confiance qui s’est établi entre la survivante et la personne à qui elle vient de se confier.

Pour savoir comment surmonter ces défis, il est suggéré à l’intervenante de s’informer des politiques et procédures de son centre et d’en parler avec son équipe avant d’aller présenter les vidéos.

4. Déroulement de l'intervention

4.1. Préparation au visionnement

Avant de regarder la vidéo, il est nécessaire de préparer le public à ce qui va être montré. Voici quelques points qu'il est suggéré de suivre :

- Se présenter et expliquer ce qui va suivre.
 - Expliquer notamment que le but de la séance est de parler des agressions à caractère sexuel, en particulier d'une forme (celle décrite dans la vidéo).
 - Expliquer qu'avant d'avoir la discussion, ils et elles vont regarder une vidéo.
 - Expliquer également que la vidéo fait partie d'un ensemble d'outils développés dans le cadre de la campagne Traçons-les-limites dans le but de sensibiliser les personnes de l'entourage aux agressions à caractère sexuel.

- Avertir que la rencontre peut susciter de l'émotion et inviter les personnes qui le souhaitent à quitter la salle à tout moment si la rencontre devient émotionnellement trop difficile. Si une personne vous accompagne, préciser que cette personne peut apporter du soutien.

- Expliquer que chacune et chacun est libre de participer à la discussion. Si une personne n'est pas à l'aise de répondre aux questions, elle peut ne pas répondre.

- Rappeler les principes de discussion de groupe, à savoir respecter les opinions des autres, respecter le temps de parole, utiliser un langage respectueux et non violent. Rappeler que le but est de réfléchir et de discuter.

- Rappeler les principes de respect et de confidentialité. Expliquer que le groupe doit être un espace de confiance et que tout ce qui est confié pendant la discussion doit rester confidentiel. Si des personnes de moins de 16 ans sont présentes, parler de l'obligation légale de prévenir la SAE en cas de dévoilement.
- Préciser que la violence à caractère sexuel est une violence liée au genre, c'est-à-dire que la majorité des victimes sont des filles et des femmes et que la majorité des agresseurs sont des hommes. Mais expliquer également que des garçons et des hommes peuvent être agressés sexuellement et que des filles et des femmes peuvent être des agresseurs.

4.2. Visionnement de la vidéo

Après avoir expliqué le contexte de la séance et les principes à respecter, la vidéo est diffusée. L'intervenante sera attentive aux réactions de la salle et devrait être prête à tout moment à soutenir une personne qui regarde la vidéo si celle-ci manifeste des émotions. Le visionnement peut être interrompu pour permettre à la personne de s'exprimer immédiatement.

4.3. Période d'échange et de soutien

Après avoir visionné la vidéo, l'intervenante peut inviter les personnes à réagir et à s'exprimer sur leurs sentiments. Il est important de donner à chaque personne le temps de parler de ses émotions si elle en exprime le besoin et de l'accompagner. Cette recommandation est notamment importante en cas de dévoilement. Le groupe sera plus en mesure d'analyser les vidéos si on a répondu aux besoins émotifs.

4.4. Activités liées à l'objectif de la séance

Des pistes d'intervention et des questions d'animation sont proposées dans la suite du guide. Elles permettent de guider les discussions, d'analyser la vidéo et de réfléchir en général à la violence à caractère sexuel. Ce ne sont que des suggestions. L'intervenante peut en développer d'autres ou les adapter en fonction de l'âge, des besoins et de la situation du public.

À noter :

Il pourrait être important pour l'intervenante de se tenir informée des statistiques et des actualités récentes au sujet de l'agression à caractère sexuel afin d'utiliser cette information lors de la séance et ainsi permettre de connecter le groupe à la réalité.

Être à l'écoute

Thème abordé : Agression à caractère sexuel dans une relation intime.

Durée : 5 minutes 44

Présentation des personnages

Sylvie, 35 ans, fille de Judith et Gérard. Elle est mariée à André, elle a une limitation fonctionnelle et se déplace en fauteuil roulant. Elle est victime d'agression à caractère sexuel dans le contexte de sa relation conjugale. Elle a décidé de quitter son mari et l'annonce à ses parents.

Judith, 57 ans. Mère de Sylvie et conjointe de Gérard. Ses propos et sa réaction aux paroles de sa fille font penser qu'elle est également victime de viol conjugal, mais qu'elle ne l'a pas identifié.

Gérard, 60 ans. Père de Sylvie et mari de Judith. Il a une vision traditionnelle de la famille, des rôles stéréotypés et des femmes et impose sa volonté à Judith.

Contexte de la vidéo

Sylvie est en couple avec André depuis 11 ans. Depuis le début de leur relation, elle subit des agressions à caractère sexuel de la part de son conjoint. Elle a mis plusieurs années à l'identifier, mais elle a maintenant pris la décision de quitter André. Elle annonce la nouvelle à ses parents. Ces derniers ne comprennent pas et cherchent à la faire changer d'avis. Elle essaye de se confier à sa mère, et lui parle de ce qu'elle subit. En entendant les réponses de Judith, Sylvie comprend que sa mère a subi la même chose, mais ne le réalise pas.

Objectifs

- Remettre en question les mythes liés aux agressions à caractère sexuel au sein du couple.
- Comprendre davantage que la violence faite aux femmes est un problème de société.
- Susciter les échanges entre les personnes pour parler de sexualité saine dans un couple.
- Connaître davantage les droits et les lois en lien avec la violence à caractère sexuel dans un contexte conjugal¹.
- Être sensibilisées davantage au fait que les femmes avec des limitations fonctionnelles ou intellectuelles sont plus vulnérables face aux agressions à caractère sexuel.

¹Pour en savoir davantage sur les types d'agression sexuelle, voir le Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* du Canada. 2013. AOcVF. Et sur les droits des femmes, visiter le site www.droitsdesfemmes.ca, créé par AOcVF.

Préparation à la discussion sur la vidéo

- Il est possible que cette vidéo vous amène à élaborer un peu plus sur la violence conjugale. Il est important de garder en tête que lorsqu'on aborde l'agression sexuelle dans un contexte conjugal, d'autres formes de violence peuvent aussi être présentes. Cette vidéo n'a pas été conçue pour parler de la violence conjugale en général. Vous pouvez répondre aux questions, mais il est important de garder l'accent sur la violence à caractère sexuel.
- Être consciente que la fin de la vidéo pourrait surprendre le public. En effet, la plupart des gens pourrait s'attendre à ce que les parents, ou du moins Judith, soutiennent leur fille et lui disent qu'elle a pris une bonne décision. À la place, le choix a été fait de montrer Sylvie, forte et sûre de sa décision de quitter son conjoint, et dans la position d'une personne de l'entourage, capable d'identifier ce que sa mère vit, d'intervenir et de la soutenir. Certaines personnes pourraient ne pas comprendre ce choix et avoir une réaction de malaise. Si c'est le cas, il est important de laisser à la personne la possibilité d'exprimer ses sentiments et de les valider.
- L'un des objectifs de la vidéo est de montrer les survivantes, non seulement comme « victimes », mais aussi reprenant le pouvoir sur leur vie et d'insister sur l'importance de la solidarité et de l'entraide entre les survivantes. Les survivantes sont des femmes fortes et capables d'intervenir et d'agir pour aider les autres. Dans la vidéo, Sylvie est en mesure de comprendre le vrai sens des paroles de sa mère, parce qu'elle a elle-même vécu une chose similaire et qu'elle a pris la

décision de quitter son conjoint violent. Elle se sent en mesure d'aider sa mère.

- Le but de la vidéo est de parler des interventions des personnes de l'entourage, et non d'imposer une intervention. Chaque personne est incitée à trouver ses propres solutions avec lesquelles elle est à l'aise et se sent en sécurité. Il est important de rappeler aux participant.e.s qu'elles et ils peuvent mettre leurs propres limites. Si après avoir vu cette vidéo, certaines personnes estiment qu'à la place de Sylvie, elles n'auraient pas pu soutenir leur mère, il faut valider ce sentiment, les encourager à l'expliquer et les amener à réfléchir à ce qu'elles auraient fait ou pu faire dans cette situation.
- Certaines personnes pourraient tenir les mêmes propos que les parents de Judith et donc justifier l'agression à caractère sexuel dans une relation conjugale. Si c'est le cas, il est important de rappeler qu'être en couple ne justifie jamais l'appropriation du corps de l'autre et que chaque partenaire reste libre de sa sexualité et de ses choix. Il faut également rappeler que le consentement doit toujours être présent, même dans un couple, et qu'il doit être demandé et donné à chaque acte sexuel. Il faut aussi insister sur le fait que le *Code criminel* canadien reconnaît et punit, depuis 1983, l'agression sexuelle par un ou une partenaire dans un contexte conjugal. On peut avoir une discussion sur la sexualité dans le couple, qui ne doit pas être vue ou vécue comme un devoir, mais comme un moment de plaisir partagé.

- Certaines personnes pourraient dire que l'agression à caractère sexuel dans un contexte conjugal n'existe plus ou seulement dans certaines cultures ou chez certaines catégories de personnes, notamment chez les générations plus âgées. Dans cette situation, il est important de rappeler que les agressions à caractère sexuel dans une relation intime existent toujours et pas uniquement dans certaines cultures ou groupes d'âge. Expliquer qu'elles peuvent se produire dans tous les couples, même chez les jeunes, et que la persistance de cette violence continue parce qu'on a encore dans notre société la vision qu'un homme a des besoins sexuels qu'il doit combler et que sa partenaire doit y répondre, même si elle ne le veut pas.
- Certaines personnes pourraient confirmer les propos de Gérald et estimer que Sylvie est chanceuse d'avoir un mari, bien qu'elle ait une limitation fonctionnelle, et qu'elle pourrait faire des efforts. Si c'est le cas, il faut rappeler qu'aucune femme, quelle que soit sa situation, n'a à se soumettre à la volonté, notamment sexuelle, d'un homme. Une femme avec une limitation ne vaut pas moins qu'une femme sans limitation. Elle n'a pas à se sentir « chanceuse » d'avoir un conjoint qui l'accepte et de faire des efforts uniquement pour cette raison. Ce genre de commentaires opprime les personnes avec une limitation et augmente les facteurs de vulnérabilité. Une femme ayant une limitation a autant le droit qu'une autre d'avoir le contrôle sur sa sexualité et de dire non quand elle ne veut pas avoir de contact sexuel.
- Certaines personnes pourraient blâmer Judith et ne pas comprendre comment elle fait pour rester avec Gérald. Ici, il est important d'expliquer que

beaucoup de femmes sont dans la situation de Judith et ne voient pas qu'elles sont victimes d'agression sexuelle de la part de leur conjoint. Certaines femmes croient par exemple au mythe du devoir conjugal, notamment à cause de leur éducation familiale, culturelle ou religieuse ou parce que ce mythe est très répandu dans la société. Il est important de rappeler que dans ce cas, il ne faut pas blâmer la femme, mais l'informer de ses droits. Il faut également respecter ses choix, notamment si elle décide de rester avec un conjoint qui l'agresse sexuellement.

- Il est important de respecter le rythme de chaque personne. Il est possible que certain.e.s participant.e.s ne connaissent pas les lois au Canada et que pour eux et elles, l'agression sexuelle dans une relation intime ne soit pas illégale. Il est important d'écouter la ou le participant.e et de la ou le sensibiliser à la réalité canadienne. Si par exemple, une femme vous dit que jamais elle n'accuserait son mari, car cela va à l'encontre de sa religion, il est important de ne pas dénigrer sa culture ou sa religion, mais de prendre le temps de lui mentionner qu'il existe des ressources communautaires et que si jamais elle veut en parler plus longuement, c'est possible.
- Pendant la discussion sur le consentement, certaines personnes pourraient avoir le sentiment qu'on en demande trop, qu'on les oblige presque à signer un « contrat » avec leur partenaire avant toute relation sexuelle et que ça enlèverait toute spontanéité aux relations sexuelles. Pour éviter de passer ce type de message, il peut être utile de parler, dans ce cas, de consentement positif et de relations sexuelles saines, en posant des questions comme :

- Qu'est-ce qu'un rapport sexuel sain et partagé ?
- Comment peut-on demander de façon sexy à son ou sa partenaire qu'on aimerait avoir une relation sexuelle ?
- Comment sait-on que l'autre a envie d'avoir un rapport sexuel ?
- Qu'est-ce qui pourrait montrer que l'autre n'a pas envie d'avoir un rapport sexuel ?
- Si vous n'êtes pas certain.e que l'autre a réellement envie d'avoir un rapport sexuel, que devriez-vous faire ?

En posant ce type de questions, on amène le groupe à parler de relations sexuelles saines, et donc à comprendre, à l'inverse, ce que sont les agressions à caractère sexuel. Il est important de valoriser la communication entre les partenaires au-delà de la sexualité afin de favoriser une relation de couple saine à l'abri de violence.

1. **Qu'est qu'une sexualité saine dans un couple ?**

Piste d'intervention : amener les personnes à réfléchir à la notion de sexualité saine dans un couple et sur le consentement.

Questions pour stimuler la discussion :

- Quels mythes existe-t-il sur la sexualité des hommes, la sexualité des femmes et la sexualité dans un couple ?
- Qu'est-ce qu'une sexualité saine dans un couple ?
- Pensez-vous que le consentement est important dans un couple ?
- Quand devrait-on demander le consentement ?
- Comment peut-on demander à son ou à sa partenaire s'il ou si elle veut avoir des relations sexuelles ?
- Comment sait-on que son ou sa partenaire veut avoir une relation sexuelle ?
- Que peut-on faire si on a l'impression que son ou sa partenaire ne veut « jamais » avoir de relations sexuelles ?

Messages à transmettre :

- Il existe de nombreux mythes dans la société à propos de la sexualité des hommes, des femmes et dans un couple. Par exemple :
 - Les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes.
 - Les désirs sexuels d'un homme doivent être comblés par sa conjointe.

- Si les besoins sexuels d'un homme ne sont pas comblés par sa conjointe, il y a un risque qu'il aille voir ailleurs.
 - La sexualité dans un couple est un devoir.
 - Il est normal qu'une femme se force de temps en temps à avoir une relation sexuelle pour satisfaire son conjoint.
 - Un homme peut insister pour avoir des relations sexuelles avec sa conjointe.
 - Si la femme est dépendante financièrement de l'homme, c'est normal qu'elle fasse sa part de cette façon.
- Tous ces exemples ne sont que des mythes et une sexualité saine dans un couple est une communication ouverte qui permet une sexualité consentie et partagée. Une femme ne doit pas se sentir « forcée » d'avoir une relation sexuelle avec son conjoint, elle doit y consentir librement. Il ne doit donc pas y avoir de manipulation (« Si tu m'aimais, tu le ferais. »), de pression (insister pour avoir des relations sexuelles même si l'autre dit non), de culpabilisation (« Tu ne veux jamais faire l'amour. »), de chantage (« Je vais finir par aller voir ailleurs. ») ou de violence physique.
 - Revenir sur la notion de consentement, notamment de consentement dans un couple. Insister sur le fait que le consentement doit toujours être présent et doit être demandé à chaque acte sexuel, même dans un couple et même si les conjoints sont ensemble depuis longtemps. C'est toujours la responsabilité de la personne qui initie le rapport sexuel de demander le consentement de l'autre et de s'assurer que le consentement est réellement libre. Rappeler que la loi sanctionne les agressions sexuelles dans le couple, donc tout acte de nature sexuelle non consenti.

- Demander à son ou sa partenaire s'il ou si elle a envie d'avoir une relation sexuelle, peut se faire de façon romantique, spontanée et sexy. Le consentement ne doit pas être vu ou vécu comme la « signature d'un contrat ». Dans une relation égalitaire, les deux partenaires sont libres d'exprimer leur désir et ont un espace sécuritaire pour demander à l'autre si elle ou s'il a envie d'avoir une relation sexuelle. Chaque partenaire respecte la réponse de l'autre.
- Si on a l'impression que la sexualité dans son couple est une problématique, par exemple qu'on a le sentiment que son ou sa partenaire a moins d'envies sexuelles, il ne faut pas le ou la culpabiliser ni insister pour avoir des relations. Il faut au contraire ouvrir la conversation sur le sujet : parler de son impression, des besoins de chacun, écouter ce que l'autre a à dire et trouver ensemble une solution. La solution doit être trouvée conjointement et non imposée à l'autre. Insister sur le fait que la communication en matière de sexualité est importante dans un couple et que les deux partenaires doivent se sentir en confiance et libres de parler de leurs désirs, de leurs envies, de leurs besoins, de leurs craintes, de leurs limites, etc.

2. Quels sont les signes pouvant indiquer une situation d'agression à caractère sexuel dans un contexte conjugal ?

Piste d'intervention : amener les personnes de l'entourage à reconnaître des signes pouvant indiquer qu'une femme subit des agressions à caractère sexuel dans son couple.

Questions pour stimuler la discussion :

- Dans la vidéo, quels éléments pourraient faire comprendre que Judith subit des agressions sexuelles dans son couple ?
- Qu'avez-vous ressenti quand vous avez entendu ses propos au sujet du mariage ?
- Pourquoi, à votre avis, a-t-elle de tels propos ?
- Quelles pourraient être les raisons pour lesquelles Judith n'identifie pas qu'elle subit des agressions à caractère sexuel ?
- Quelle est sa réaction quand sa fille lui dit que ce qu'elle vit ce sont des viols ? Que peut-elle ressentir ?

Messages à transmettre :

- Les paroles de Judith montrent qu'elle adhère à des mythes liés à la sexualité dans le couple, donc qu'elle est vulnérable à subir des agressions dans son couple. Par exemple :

- Les hommes ont des besoins sexuels qui doivent être comblés : elle dit que tous les hommes sont exigeants en matière de sexualité et ont des besoins.
 - Les femmes doivent répondre aux besoins sexuels de leur conjoint : elle parle de « devoir conjugal » et de « compromis ». Elle dit que c'est de cette façon qu'on fait fonctionner son couple.
 - Les femmes doivent faire des efforts, sinon elles risquent d'en subir les conséquences : elle dit que Sylvie devrait faire des efforts pour que ça marche et veut lui faire comprendre que si les femmes ne faisaient pas d'efforts, leur conjoint irait voir ailleurs.
- Plusieurs raisons font que des femmes adhèrent aux mythes liés à la sexualité dans le couple, notamment le fait que ces mythes sont encore très répandus dans la société. Les femmes y sont donc confrontées depuis l'enfance et y croient. L'adhésion aux mythes est renforcée par l'éducation que les femmes reçoivent et par leur milieu socio-culturel-économique.
 - De plus, encore aujourd'hui, on renforce les rôles stéréotypés des hommes. On leur apprend à satisfaire leurs besoins sexuels immédiatement. La cyberpornographie est l'un des exemples qui favorise chez l'homme une consommation sexuelle des filles et des femmes. Alors, on vend l'idée aux hommes qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour satisfaire leurs plus grands fantasmes. De plus en plus, les femmes sont poussées à satisfaire les fantasmes des hommes, notamment en reproduisant ce que leur partenaire a vu en ligne.

- Judith a grandi dans une société où même si on parlait de l'amour libre, on parlait peu de sexualité en règle générale ou de la sexualité des femmes, et où on parlait encore du « devoir conjugal ». Pour certaines femmes de cet âge, c'est très difficile de concevoir que leur conjoint les aurait agressées sexuellement. Pendant longtemps, le *Code criminel* canadien n'a pas puni le viol conjugal : il n'était pas reconnu comme une infraction dans la loi. Avant 1983, la femme mariée était considérée comme la « propriété » de l'homme. Il est donc difficile pour des femmes ayant le même vécu que Judith d'identifier ce qu'elles vivent comme des agressions sexuelles ou même de l'entendre dire, parce que ça remet en cause ce qu'on leur a appris en matière de sexualité dans le couple.
3. **Comment intervenir en cas de dévoilement ou de soupçon d'agression à caractère sexuel dans un contexte conjugal ?**

3.1 L'intervention des parents de Sylvie

Piste d'intervention : amener les personnes de l'entourage à réfléchir à ce qu'elles feraient si une personne proche dévoilait qu'elle subit de la violence sexuelle de la part de son conjoint.

Questions pour stimuler la discussion :

- Comment les parents de Sylvie réagissent-ils quand Sylvie leur annonce qu'elle quitte son conjoint ?
- Comment la mère réagit-elle quand Sylvie lui confie ce qu'il se passe dans son couple ?
- Que pensez-vous de la réaction des parents de Sylvie ?
- À votre avis, comment Sylvie peut-elle se sentir devant la réaction de ses parents ?
- Quelles pourraient être les conséquences ?
- Qu'est-ce que les parents auraient pu faire ou dire ?
- Qu'auriez-vous fait dans cette situation ?
- Comment peut-on soutenir avec empathie une femme qui dévoile ce qu'elle a vécu ?
- Que peut-on ressentir quand on entend une personne proche dévoiler qu'elle subit des agressions sexuelles de la part de son conjoint ?

Messages à transmettre :

- Il est important d'expliquer les raisons qui ont amené à choisir cette fin. Comme Judith vit sans doute la même chose que sa fille, mais qu'elle ne l'a pas identifié, il est peu probable qu'elle soit en mesure de comprendre la décision de Sylvie et donc de la soutenir. Comme Gérald a le même comportement qu'André, il est également improbable qu'il puisse soutenir sa fille. Son réflexe sera de justifier le comportement d'André afin de se déresponsabiliser de ses propres actes.
- Dans la vidéo, les parents ne cherchent pas à comprendre la décision de Sylvie et prennent la défense d'André en insistant sur le fait que c'est un « bon gars ».
- Ça peut être difficile pour une personne dans la même situation que Sylvie de se sentir ni comprise ni soutenue. Le risque serait de la culpabiliser et qu'elle décide de retourner avec son conjoint malgré les violences qu'elle subit.
- Les personnes de l'entourage pourraient ressentir plusieurs sentiments ou avoir plusieurs réactions. Par exemple :
 - Un sentiment de malaise : penser, par exemple, que c'est une affaire privée et qu'on ne doit pas s'en mêler.
 - Un sentiment d'impuissance : ne pas savoir quoi dire ou quoi faire; ne pas se sentir capable d'entendre les confidences de la survivante.
 - Un sentiment de colère contre l'agresseur.
 - Minimiser l'acte et dire que ça arrive dans tous les couples et que ce n'est pas grave.

- Blâmer la femme ou soutenir l'agresseur : penser qu'une femme doit répondre aux demandes de son conjoint ; refuser de croire qu'un homme qu'on connaît puisse agresser sexuellement sa conjointe.
 - Avoir peur que la violence s'aggrave ou avoir peur que l'agresseur s'en prenne aux proches si la survivante parle.
- Quelles que soient les émotions, il faut penser aux besoins de la femme qui se confie et au fait qu'elle a besoin de soutien. Dévoiler qu'on est victime d'agression à caractère sexuel dans un contexte conjugal et prendre la décision de quitter un conjoint violent demandent de la force et du courage. Il est donc important de reconnaître cette force et ce courage, d'écouter la femme et la soutenir.
- Les contextes socio-économique, culturel et religieux peuvent influencer de façon significative la décision d'une femme de quitter un conjoint. La majorité des femmes font partie des groupes les plus pauvres dans notre société. La pauvreté est un obstacle majeur aux choix qui s'offrent aux femmes dans des situations de violence, en particulier. La plupart du temps, s'en aller lorsqu'une femme vit avec un conjoint violent amène toutes sortes de dépenses, entre autres au niveau juridique. Les limites budgétaires, les enfants, l'isolement, les valeurs culturelles ou religieuses, la pression familiale, les jugements, le statut économique sont des facteurs qui obligent souvent des survivantes à rester dans des situations de violence.
- Revenir sur les façons de soutenir avec empathie une femme et sur l'importance de maintenir un climat de confiance avec la femme. Par exemple :

- Écouter la survivante avec empathie et accueillir ce qu'elle choisit de vous dire. Il est possible que ses idées soient embrouillées et qu'elle ait de la difficulté à exprimer ce qu'elle vit.
- Rassurer la survivante en la respectant dans ses choix. Lui rappeler qu'elle n'est pas responsable de la violence qu'elle subit.
- Croire la survivante et valider ses sentiments.
- Soutenir la survivante en lui disant qu'elle a du courage de parler, que ce qu'il lui est arrivé n'est pas de sa faute, qu'elle n'est pas seule et que vous êtes là pour l'aider si elle en a besoin. Vous pouvez lui dire que d'autres femmes vivent des situations semblables et que malheureusement, c'est un problème encore répandu dans notre société, mais qu'il est possible de s'en sortir.
- Respecter la volonté et les choix de la survivante et ne pas essayer de lui dire quoi faire. Lui donner des ressources afin de l'aider à prendre des décisions éclairées.
- Respecter la confidentialité de la survivante et de son histoire, sauf si elle vous autorise expressément à en parler ou que vous y êtes tenue par la loi si la personne a moins de 16 ans. Si elle vous dit qu'il y a des enfants impliqués dans la violence, il est important de lui mentionner que vous êtes dans l'obligation de signaler la situation. Vous pouvez également l'accompagner à faire elle-même le signalement afin de faciliter la reprise de pouvoir sur sa vie.
- Faire des interventions qui lui permettent de retrouver son pouvoir. On ne doit jamais oublier que l'agresseur veut maintenir une emprise sur sa vie.
- Lui demander si elle a un réseau de soutien

dans son entourage. L'encourager à en parler aux personnes en qui elle a confiance afin de briser l'isolement.

- Informer la femme de ses droits.
- Valider ses émotions et les normaliser.
- Avoir à disposition les numéros de téléphone et contacts des organismes d'aide aux survivantes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel. Lui donner l'information, mais sans l'obliger à les contacter.

3.2 L'intervention de Sylvie auprès de sa mère

Questions pour stimuler la discussion :

- Pourquoi, dans la première fin, Sylvie fait-elle le choix de partir ?
- Comprenez-vous cette réaction ?
- À la fin de la vidéo, qu'est-ce que Sylvie comprend quand elle entend les paroles de sa mère ?
- Pourquoi est-elle en mesure de comprendre ce que sa mère sous-entend ?
- Que fait-elle ?
- Que pensez-vous de cette intervention ?
- Que pourrait-il se passer après ?
- Qu'auriez-vous fait dans cette situation ?

Messages à transmettre :

- Dans la première fin, Sylvie fait le choix de partir parce qu'elle ne se sent pas soutenue par ses parents et voit que sa mère essaye de minimiser ou justifier le comportement d'André. Cette réaction est compréhensible parce que Sylvie n'a pas obtenu le soutien qu'elle espérait. Dans cette vidéo, on présente Sylvie comme étant une femme forte, confiante et courageuse. Partir montre qu'elle reste sûre de sa décision de quitter André, malgré l'incompréhension de ses parents et elle reprend le contrôle de sa vie.
- Sylvie a compris qu'elle était victime d'agression sexuelle dans son couple. On peut imaginer que cette identification a pu prendre du temps et que Sylvie a peut-être eu du soutien de personnes qui l'ont aidée à comprendre ce qu'elle vivait. On sent qu'elle a analysé la situation et pris la décision de quitter son conjoint pour sortir de la violence. Sylvie, en tant que survivante d'agression à caractère sexuel dans un contexte conjugal, est donc en mesure de comprendre le sens des paroles de sa mère. Elle est capable de comprendre qu'une femme qui adhère à des mythes en matière de sexualité dans un couple est vulnérable et à risque de subir des violences sexuelles de la part de son conjoint. Insister sur la force et la résilience des survivantes, et souligner qu'elles sont capables de se soutenir mutuellement et de s'entraider.
- Quand Sylvie demande à sa mère si elle vit la même chose qu'elle, elle intervient de façon efficace, parce qu'elle tente de confirmer ses soupçons. Elle ne dit pas à sa mère qu'elle vit de la violence. Au contraire, elle lui laisse l'occasion de se confier si elle le souhaite et d'identifier elle-

même ce qu'elle vit. En s'approchant de sa mère, Sylvie montre de l'empathie, ainsi qu'elle est ouverte à la discussion et prête à soutenir sa mère. Judith a donc le choix d'engager la conversation ou de ne pas répondre.

- Judith pourrait avoir plusieurs réactions. Par exemple :
 - Elle pourrait confirmer qu'elle vit la même chose que Sylvie. Elles pourraient donc toutes les deux se soutenir. Ce dévoilement pourrait être difficile à entendre pour Sylvie étant donné que l'agresseur est son propre père. Il est également important de toujours laisser à la femme la possibilité de faire ses propres choix et de prendre ses propres décisions, même si on ne ferait pas la même chose dans la même situation. Il faudrait donc que Sylvie veille à ne pas pousser sa mère à faire les mêmes choix qu'elle, c'est-à-dire de quitter Gérald. Chaque femme fait des choix en fonction de sa situation personnelle et sait ce qui est le mieux pour elle.
 - Elle pourrait refuser de parler, même nier ce qu'elle vit. Dans cette situation, Sylvie devrait respecter ce choix et ne pas pousser sa mère à parler. Elle pourrait par contre être attentive aux besoins de sa mère et lui faire comprendre qu'elle sera là si elle souhaite parler. Judith pourrait faire le choix de se confier plus tard, une fois qu'elle aura réfléchi et analysé sa situation.

4. Comment discuter de la vulnérabilité aux agressions à caractère sexuel spécifique aux femmes ayant des limitations fonctionnelles ?

Piste d'intervention : amener les personnes de l'entourage à comprendre les violences spécifiques que vivent les femmes avec des limitations, et plus généralement les femmes en situation de vulnérabilité.

Questions pour stimuler la discussion :

- Quelle est votre réaction quand vous entendez le père de Sylvie dire qu'elle a de la chance d'avoir un mari qui prend bien soin d'elle ?
- Qu'est-ce que Sylvie peut ressentir en entendant ça ?
- Sous prétexte que Sylvie a une limitation, devrait-elle s'estimer chanceuse d'avoir un mari et se sentir redevable, donc accepter tout ce qu'il veut ?
- Dans quelles autres situations, pourrait-on dire à une femme qu'elle a de la chance d'avoir un conjoint et qu'elle devrait faire un effort ?
- Est-ce que ce sont des raisons pour se sentir redevable et accepter tout ce que l'autre veut ?

Messages à transmettre :

- La société a tendance à considérer que certaines femmes sont « chanceuses » d'avoir une personne qui prend soin d'elle, notamment des femmes avec des limitations, des femmes avec des enfants, des femmes dans une situation de précarité, des survivantes de violence, des femmes âgées, des femmes qui ne correspondent pas aux critères de beauté actuels, etc. On laisse alors entendre que dans leur situation, elles devraient être redevables envers cette personne et se soumettre à toutes ses demandes. On les place donc dans une situation de vulnérabilité. Dans la vidéo, Gérald insinue que, comme Sylvie a une limitation, André lui a fait une « faveur » en l'épousant et qu'elle devrait réfléchir à sa décision. Il laisse également entendre qu'elle pourrait regretter sa décision, notamment si elle ne retrouve pas un autre conjoint qui prend « aussi bien soin d'elle ». Le risque est que, cédant à ces pressions de la famille, Sylvie se culpabilise ou ait peur, pense qu'elle ne mérite pas mieux et qu'elle décide de retourner dans une relation où elle subit de la violence.
- Aucune femme, quelle que soit sa situation, ne devrait se faire dire qu'elle est « chanceuse » d'avoir trouvé un conjoint et qu'elle devrait donc accepter toutes ses demandes, notamment de nature sexuelle. Une relation intime saine est basée sur l'égalité entre les partenaires, le respect mutuel et la confiance. Une personne ne devrait pas se sentir dans une situation d'infériorité par rapport à l'autre et ne devrait pas se sentir obligée d'accepter les demandes de l'autre.

- Le ou la partenaire fait le choix conscient de s'engager dans une relation intime. Il ou elle ne doit pas par la suite faire sentir à l'autre que c'est difficile ou que c'est une sorte de « sacrifice » de rester avec elle, dans le but d'imposer ses choix et ses décisions. Cette personne est toujours libre de mettre fin à la relation.
- Les femmes avec des limitations sont particulièrement vulnérables aux violences, notamment sexuelles. Comme les autres femmes, dans la majorité des cas, elles connaissent l'agresseur, qui peut être le conjoint, un ami, un membre de la famille ou une personne chargée des soins. Les agresseurs profitent de la vulnérabilité des femmes ayant des limitations fonctionnelles. Ils profitent, par exemple, du fait que certaines ne sont pas en mesure de comprendre les actes sexuels ou qu'elles se trouvent en situation de dépendance. Insister sur le fait qu'une femme est vulnérable quand elle est dépendante d'une autre personne, notamment pour les soins. Quand l'agresseur est le conjoint, il peut être difficile pour une femme avec une limitation de le quitter parce qu'elle pourrait se retrouver dans une situation de précarité, financière par exemple, en plus de perdre la personne qui s'occupe d'elle au quotidien, si c'est le cas.
- En tant que personne de l'entourage, il est donc important d'être vigilante et d'être prête à soutenir une femme avec une limitation, par exemple l'aider dans son quotidien si elle en a besoin.

Ressources disponibles en Ontario

Ressources pour les filles de plus de 16 ans et les femmes et leur entourage

Fem'aide

Ligne provinciale de soutien pour les femmes touchées par la violence dans une relation intime, les survivantes d'agression à caractère sexuel et leur entourage. Les intervenantes à la ligne offrent en outre de l'information, du soutien et aiguillent vers les services en français disponibles dans les régions. Service gratuit et confidentiel.

Partout en Ontario : 1 877 336-2433,
ATS 1 866 860-7082, www.femaide.ca

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et autres services en français pour les survivantes

Organismes offrant du soutien pour les survivantes d'agression à caractère sexuel et faisant de la prévention et de la sensibilisation.

Pour obtenir la liste de ces organismes, veuillez appeler la ligne Fem'aide ou consulter le www.tracons-les-limites.ca à la rubrique Ressources.

*Il pourrait être pertinent pour les intervenantes de préparer une liste des ressources de leur région avant de présenter la vidéo

Définitions

Agression à caractère sexuel² :

Est un acte de nature sexuelle commise sans le consentement de la personne. L'agression à caractère sexuelle est un crime de pouvoir et de contrôle.

Consentement³ :

Une personne consent à une activité de nature sexuelle quand elle accepte de plein gré, donc sans y être soumise par force ou contrainte. Une personne peut exprimer son consentement par des mots ou des gestes. Selon le *Code criminel*, la personne qui initie l'activité sexuelle doit toujours demander à l'autre si elle veut y participer. Seule la personne peut donner son consentement à une activité sexuelle. Une personne ne peut pas consentir à sa place.

Le consentement doit être présent tout au long de l'activité sexuelle. La personne peut décider à tout moment d'y mettre fin. Si son ou sa partenaire ne l'écoute pas, il y a agression à caractère sexuel.

Le consentement doit être exprimé à chaque fois qu'une activité sexuelle est proposée. Ce n'est pas parce que la personne a consenti une fois que son consentement sera automatique à l'avenir. Le consentement doit toujours être présent même si les personnes sont mariées. Être en couple n'implique jamais un droit du ou de la partenaire sur le corps et la sexualité de l'autre personne.

²Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

³Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

Avoir consenti à une pratique sexuelle ne veut pas dire que la personne accepte toutes les pratiques sexuelles. Le ou la partenaire doit toujours avoir reçu le consentement si elle ou il veut essayer quelque chose de nouveau.

Il n'y a pas de consentement, donc il y a agression sexuelle, quand :

- La personne exprime un refus. Exprimer son refus ne veut pas obligatoirement dire de se débattre. La personne peut exprimer son refus par des mots, des gestes ou des comportements.
- L'agresseur utilise l'intimidation, la manipulation, la menace, la force ou la violence pour contraindre la personne.
- L'agresseur abuse de son pouvoir, son autorité ou de la confiance de la personne pour imposer des contacts de nature sexuelle. La personne est incapable de consentir à l'activité sexuelle. Par exemple, elle dort, elle est inconsciente ou elle a consommé de l'alcool ou de la drogue, de votre plein gré ou à votre insu, et que vous n'avez plus conscience de vos actes ou de ceux de votre partenaire. Le fait que vous ayez consommé des substances ne justifie pas qu'une personne vous impose une activité sexuelle.

Âge de consentement⁴:

L'âge de consentement est l'âge auquel une jeune personne peut légalement donner son consentement à des activités sexuelles.

⁴Section tirée du Livret 1 – L'agression sexuelle et le *Code criminel* au Canada. 2013. AOcVF.

L'âge de consentement s'applique à tous les gestes sexuels, que ce soit un contact sexuel ou une relation sexuelle.

Un agresseur accusé d'agression sexuelle ne peut pas se défendre en disant qu'il croyait que la personne avait l'âge requis, à moins qu'il ait pris toutes les mesures nécessaires pour confirmer son âge.

Depuis 2008, l'âge de consentement est fixé à 16 ans.

Attention :

D'après la loi, il faut avoir 18 ans pour consentir à une activité sexuelle avec une personne en position d'autorité, de confiance ou avec qui il y a un lien de dépendance. Ainsi, si la personne a entre 12 et 17 ans, elle ne peut pas avoir un contact de nature sexuelle avec un membre de sa famille, son gardien ou sa gardienne, son entraîneur ou entraîneuse, son enseignant ou enseignante, etc.

Certaines exceptions existent concernant l'âge de consentement à des activités sexuelles. Ainsi d'après le *Code criminel* :

- Si vous avez moins de 12 ans, vous ne pouvez pas légalement consentir à un contact sexuel.
- Si vous avez 12 ou 13 ans, votre partenaire sexuel doit avoir au maximum deux ans de plus que vous (si vous avez 12 ans, votre partenaire doit être âgé de 14 ans maximum ; si vous avez 13 ans, votre partenaire doit être âgé de 15 ans maximum).

- Si vous avez 14 ou 15 ans, votre partenaire sexuel doit avoir au maximum cinq ans de plus que vous (si vous avez 14 ans, votre partenaire doit être âgé de 19 ans maximum ; si vous avez 15 ans, votre partenaire doit être âgé de 20 ans maximum).

Violence conjugale⁵ :

L'emploi abusif de pouvoir d'une personne (l'agresseur) contre une autre (la victime). La personne qui détient le pouvoir se sert de ses liens avec la victime pour la placer dans une situation d'infériorité, d'inégalité, d'impuissance et d'insécurité. Cet emploi abusif de pouvoir peut s'exercer par l'entremise de l'intimidation, de coups et de blessures, d'humiliations, de dénigrements, de brutalité, d'oppression, d'exploitation, de privation, de domination, de contraintes, etc.

Personne de l'entourage :

Toute personne (ami.e, famille, collègue, voisin.e, survivante, etc.) qui n'est ni une victime ni un agresseur dans une situation donnée, qui pourrait intervenir, offrir son aide, jouer un rôle et faire une différence. C'est une personne qui est en mesure d'intervenir avant, pendant ou après l'agression. Ainsi, la définition de personne de l'entourage englobe tout le monde et chacune et chacun peut aider les survivantes d'agression à caractère sexuel.

⁵Définition de la violence conjugale élaborée par la campagne *Voisin-es, ami-es et familles* en 2015.

Ressources pour femmes francophones en Ontario



Voisin-es, ami-es et familles

**Campagne de sensibilisation du public
aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes,
voisinsamisetfamilles.ca**

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

**Un seul droit de la famille pour toutes les femmes.
Renseignez-vous sur vos droits,
undroitdelafamille.ca**